

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 474-02

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde;

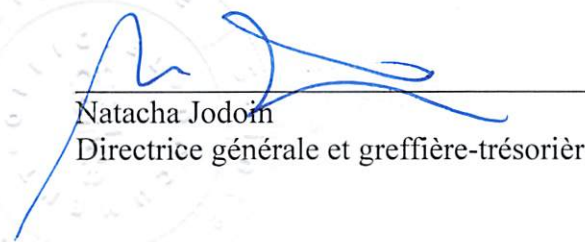
QUE lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 18 novembre 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement numéro 474-02;

QUE le règlement numéro 474-02 relatif aux permis et aux certificats, conformément à l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur ce 19 novembre 2024;

QUE le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Le présent avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 19^e jour de novembre 2024,



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière